



Séance solennelle d'installation du 27 mai 2019

**Discours de Catherine Hirsch de Kersauson,
Procureure générale près la Cour des comptes**

Merci Monsieur le Premier président de me donner la parole et de votre propos élogieux à mon égard,

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Ministre chargé des relations avec le Parlement,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Mes chers collègues,

Permettez-moi de m'associer aux propos de bienvenue du Premier président et de vous remercier d'avoir bien voulu prendre de votre temps pour rehausser, par votre présence, la solennité de cette audience.

Je ressens profondément, Monsieur le ministre, l'honneur que le Président de la République et le Gouvernement m'ont fait en me nommant Procureure générale près la Cour des comptes. J'ai conscience que d'autres membres de notre compagnie, à la Cour et hors la Cour, justifiaient de qualités et de titres au moins aussi éminents. Je vois donc plutôt dans ma nomination, la volonté de saluer une carrière marquée par l'attachement aux juridictions financières depuis mon intégration comme conseillère référendaire. J'ai depuis, vous l'avez rappelé Monsieur le Premier président, exercé les fonctions de rapporteure, de secrétaire générale, de présidente de chambre régionale des comptes et de présidente de chambre.

Parlant de mon attachement aux juridictions financières, je pense autant à chacune des institutions qui les composent qu'au réseau qu'elles forment ensemble ainsi qu'à leurs membres. C'est pourquoi je souhaite ici remercier les magistrats et personnels de la Cour et des chambres régionales des comptes et tout particulièrement ceux de la 2^e chambre, et ceux des chambres régionales Pays de la Loire et Auvergne Rhône Alpes, qui m'ont tant apporté.

Comment, aujourd'hui, dans cette grand-chambre, ne pas rendre hommage aux magistrats envers qui j'éprouve une gratitude particulière.

Charles Renard, Jean-François Collinet et Jean Picq, qui ont été mes présidents à la 6^e puis à la 3^e chambre et qui m'ont appris, avec bienveillance, l'exigence des travaux de la Cour.

Hélène Gisserot, qui a largement modelé le Parquet général, et dont Jean-François Bénard, son successeur, disait à son entrée en fonction, qu'elle était « *une incarnation féminine du magistrat idéal* ». C'est évidemment pour moi une fierté immense de m'inscrire dans cette lignée.

Gilles Johanet dont vous avez, Monsieur le Premier président, évoqué les qualités professionnelles et humaines remarquables, qualités que j'ai éprouvées au secrétariat général de la Cour où il m'a accueillie. Prendre sa suite est à la fois facile et difficile. Facile, car il a forgé au Parquet général une équipe parfaitement soudée et professionnelle ; difficile, car son talent, connu de tous, ne manquera pas de souligner, par contraste, les insuffisances de sa successeuse.

Les Premiers présidents, Pierre Joxe, François Logerot et Philippe Séguin qui ont fait résolument basculer les juridictions financières dans le XXI^e siècle, qu'il s'agisse de l'exercice des missions de certification et d'évaluation, des travaux communs à la Cour et aux chambres régionales et territoriales des comptes, ou de la communication externe.

Vous avez, Monsieur le Premier président, poursuivi et amplifié ce mouvement de modernisation avec la réforme juridictionnelle, la réorganisation des chambres de la Cour, les regroupements de chambres régionales, l'amélioration du processus de programmation et de réalisation des travaux communs à la Cour et aux chambres régionales et l'adaptation de notre institution à la transformation numérique, pour ne citer que quelques-uns des chantiers auxquels vous vous êtes attelé. Le Parquet général a été pleinement acteur de ce mouvement continu de modernisation. Soyez assuré, Monsieur le Premier président, de mon engagement dans la poursuite de la modernisation des juridictions financières.

*

Permettez-moi, au moment où je prends mes fonctions, de vous livrer mes premières réflexions sur la place du Parquet général, dont les attributions sont précisément définies par le code des juridictions financières. Rassurez-vous, je ne vous les présenterai pas toutes, tant le champ de l'intervention du parquet est vaste. Je souhaite plutôt vous dire dans quel état d'esprit j'aborde la fonction de Procureur général.

A cet égard, je fais miens les mots de Philippe Séguin : « *le Procureur général, placé près la Cour, en est en réalité partie intégrante* ».

Le Procureur général est partie intégrante de la Cour lorsque, par ses réquisitoires, il introduit les instances devant la juridiction. C'est là à mes yeux un rôle essentiel, qui doit constituer une priorité pour le Parquet, tout comme l'exercice du ministère public près la Cour de discipline budgétaire et financière.

Le Parquet est également partie intégrante de la Cour par la sécurité qu'il apporte à la qualité de l'ensemble de ses travaux, contrôles des comptes et de la gestion, enquêtes transversales, évaluations de politiques publiques, analyse des finances publiques, certification. Ses conclusions garantissent en particulier la régularité des procédures et la pertinence des analyses juridiques notamment, développées dans les rapports, y compris à l'appui des propositions de saisine du juge pénal ou de la Cour de discipline budgétaire et financière.

Partie intégrante de la Cour, le Procureur général l'est assurément par sa fonction consultative sur l'organisation générale de ses travaux et sur son fonctionnement.

J'attacherai également, comme l'ont fait mes prédécesseurs, une importance toute particulière à la fonction d'animation de l'action des procureurs financiers près les chambres régionales et territoriales des comptes. Je suis heureuse de les saluer aujourd'hui et de leur exprimer ma confiance. Je me risquerai à dire qu'ils font corps avec le Parquet général et qu'ils sont, par le réseau qu'ils forment avec lui, une incarnation de l'unité des juridictions financières.

Mesdames et messieurs les hauts magistrats de l'ordre judiciaire, je sais la qualité et l'intensité des relations nouées par le parquet général de la Cour avec les juridictions et les autorités administratives chargées d'un pouvoir de sanction. Je souhaite ici vous assurer de la poursuite de ce dialogue fructueux et indispensable au bon exercice de nos missions respectives.

*

La période récente a montré l'ampleur des attentes de nos concitoyens à l'égard des institutions publiques.

Vous avez récemment organisé, Monsieur le Premier président, une journée consacrée au dépouillement des mentions relatives à la Cour et aux chambres régionales et territoriales des comptes émanant des participants au grand débat national. Les messages qui nous sont adressés expriment d'abord la confiance en les juridictions financières. Mais ils expriment aussi le souhait que leurs recommandations soient davantage suivies d'effets ou que les irrégularités et les fautes de gestion qu'elles mettent en évidence soient plus systématiquement sanctionnées.

Les juridictions financières ne peuvent en effet se contenter de dénoncer publiquement les manquements qu'elles découvrent en contrôlant les gestions publiques ; elles doivent être en mesure de sanctionner les personnes qui en sont responsables. Cette lancinante question de la refonte de la responsabilité des gestionnaires et des comptables publics, à laquelle était déjà consacré le colloque d'avril 2005 organisé par le Premier président Philippe Séguin, appelle des réformes indispensables. Vous l'avez régulièrement évoqué dans vos prises de parole publiques, M. le Premier président, ainsi que mon prédécesseur, notamment à l'occasion de notre audience solennelle de rentrée du 17 janvier dernier.

Monsieur le Premier président, vous avez souhaité confier à la rapporteure générale le pilotage d'un groupe de travail, en vue de faire des propositions d'évolution des régimes de responsabilité des comptables comme des ordonnateurs, dont les fonctions, bien que de plus en plus imbriquées, ne doivent pas conduire à renoncer aux principes de séparation et d'indépendance qui constituent le fondement de notre ordre public financier. Sachez que, sous mon autorité, le Parquet général mettra son expertise au service de ce groupe de travail qui doit permettre à la Cour de contribuer efficacement aux réflexions que le Gouvernement a décidé d'engager sur ce sujet.

D'une manière plus générale, soyez assurés Monsieur le Premier président et vous tous, mes chers collègues, que votre Parquet général, avec le concours des procureurs financiers près les chambres régionales et territoriales des comptes, continuera à jouer pleinement son rôle et à vous apporter un concours attentif.

Je vous remercie.